



COUPE DE BRETAGNE DE VOILE BANQUE POPULAIRE Ille et Vilaine du 19 au 20 juin 2010

Autorités Organisatrices : CDV 35

ASPTT Rennes-Dinard, YC Saint Lunaire, CN Rennes, SurfSchool, SNBSM, EV Port mer,
CN Pays d'Aubigné

AVIS de COURSE

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1.** les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2009-2012*
- 1.2.** les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe,
- 1.3.** les règlements fédéraux ; *les IC type de la FFVoile et leurs annexes Bretagne.*
- 1.4.** Le règlement sportif associé au cahier des charges en vigueur de la ligue de Bretagne de voile.
- 1.5.** Les règles de course suivantes pourront être modifiées : 44, 61, 62.2, 63.1, 66, 78, Annexe A, A4, A5. Les modifications apparaîtront entièrement dans les IC qui pourront aussi modifier d'autres règles de course.

2. PUBLICITE

L'épreuve est classée en catégorie C de publicité.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1.** La régata est ouverte à tous les bateaux et coureurs en conformités avec le règlement de la ligue de Bretagne de Voile.
- 3.2.** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à

**Comité Départemental de Voile D'Ille et Vilaine (Coupe D1)
Maison Départementale des Sports
13 B Avenue de Cucillé
35065 RENNES Cedex**

Au plus tard le vendredi 11 juin 2010. Au-delà, une majoration sera appliquée sauf pour les sélectionnés des coupes départementales (modification au 7 Juin 2010, cf. Fiche inscription).

- 3.3.** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs. Les coureurs handicapés admis sur présentation de la licence FFH.
 - si nécessaire, la fiche de sur-classement dûment complétée
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

Seuls les coureurs licenciés en Bretagne participeront au classement "Coupe de Bretagne".



4. DROITS A PAYER

Les droits requis, par bateau, sont les suivants :

Classe Montant

Solitaires 20€

Doubles 40€

Open 5.7 80€

VRC 10€

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription sur chaque site :

Jour et date : samedi 19 juin de 10h00 à 13h00 sauf pour les VRC le dimanche 20 juin de 8h00 à 9h00

5.2. Jauge et contrôle :

Jour et date: sans objet

5.3. Jours de course : 1 ou plusieurs courses à suivre

Date Heure du 1^{er} signal d'avertissement Classe(s)

Samedi 19 juin 15h00 Toutes sauf VRC

Dimanche 20 juin 10h00 Toutes

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles sur le site du CDV 35 et de la Ligue de Bretagne de voile. Les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 19 juin à partir de 10h00 sauf pour les VRC, le dimanche 20 juin à partir de 8h00.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront précisés dans les annexes.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour les catamarans et les PAV la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT. Selon le système de points "a minima" (annexe A des RCV).

9.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 1.

Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de 4.

10. COMMUNICATION VHF

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission VHF pendant qu'il est en course ni recevoir de communications VHF qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

Des prix seront distribués conformément au règlement et au cahier des charges de la Ligue de Bretagne de voile.



12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

13. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Rond catamaran : ASPTT Rennes-Dinard – 02 99 16 91 87

Ronds Optimist et Open Bic : CN Rennes – 02 99 58 48 80

Ronds laser4.7, radial et standard : YC Saint Lunaire – 02 99 46 30 04

Ronds 29er, 420, Europe et inter-série : YC Saint Lunaire – 02 99 46 30 04

Rond Open 5.70: SNBSM - 02 23 18 20 30

Rond Mini-J : SNBSM, site de Plouër sur Rance – 02 96 86 95 30

Rond planche à voile : SurfSchool – 02 99 40 07 47

Rond VRC: CCPA – Site de Feins – 02 99 69 70 69

Ou par courriel, adresses internet disponibles sur le site du CDV 35 ou de la Ligue de Bretagne de Voile.

Horaire des marées et hauteurs d'eau à Saint Malo

Date	phase	heure	haut.	coef
Samedi 19 Juin	PM	00:49	11,00	71
	BM	07:50	02,85	
	PM	13:24	10,45	67
	BM	20:14	03,25	
Dimanche 20 juin	PM	01:47	10,50	64
	BM	08:46	03,25	
	PM	14:25	10,05	61
	BM	21:16	03,55	

Heure d'été TU + 2